

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du vingt-trois janvier deux mille dix-huit, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Christèle HOLLVILLE, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARECHAL, Dalila GHOU, Eric ROUSSEL, Nicole COZETTE, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Dominique VICART, Régis RICHARD, Sylvie PORQUET, Eric MAQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Chantal BOULET.

Etaient absents excusés : MM Abderrahim ASSIM, Gérard COUSIN, Béatrice REIMUND, Pascale HOUZE

Etaient absents : MM //////////////////////////////////////

Avaient donné pouvoir : MM Abderrahim ASSIM à Colette FINET, Gérard COUSIN à Freddy DUCHESNE, Béatrice REIMUND à Régis RICHARD, Pascale HOUZE à Corinne FOVET

Présents : 25 Représentés : 04 Votants : 29

ORDRE DU JOUR :

- 1) Installation d'un nouveau conseiller
- 2) Compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2017
- 3) Désignation du secrétaire de séance
- 4) Communication du Maire

ADMINISTRATION :

- 5) Election des conseillers communautaires
- 6) Modification du règlement intérieur des crèches
- 7) Modification du tableau des effectifs
- 8) Convention d'occupation temporaire avec la SNCF

FINANCES :

- 9) Prix du mètre linéaire pour occupation du domaine public par les réderies
- 10) Contrat de maintenance informatique avec la société AMICIEL
- 11) Convention théâtre forum
- 12) Animation repas des aînés du 11 mars 2018
- 13) Droit d'initiative

1) Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur Jacky PETIT a présenté sa démission.

Madame VOITURIER Danièle, conseiller municipal suivant sur la liste n'a pas souhaité siéger au conseil municipal.

Conformément à la réglementation, Madame le Maire propose donc de remplacer Monsieur Jacky PETIT par Monsieur Dominique VICART, candidat suivant sur la liste, qui accepte cette mission.

Madame le Maire procède à l'installation de Monsieur Dominique VICART
Les membres du conseil souhaitent la bienvenue au nouveau conseiller municipal.

2) Compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 20 Novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

3) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur DAUTREMER Philippe est désigné secrétaire de séance.

4) Communication du Maire :

A)Le CJEVL présente une exposition sur Marie Curie du 29 janvier au 23 février 2018 dans la salle d'honneur. Le 09 février, à 19 heures, aura lieu une conférence présentée par Mme Natacha Henry, lauréate du prix Marie Curie 2017. Elle pourra dédicacer ses deux ouvrages, qu'il convient d'acheter à la presse.

B)Vous avez lu de nombreux articles dans la presse au sujet des travaux du BHNS. Des commerçants ont téléphoné pour signaler qu'ils n'avaient pas été mis au courant du démarrage des travaux le 22 janvier, mais nous non plus nous n'étions pas au courant. Je m'en suis entretenu fermement avec le responsable des travaux BHNS d'Amiens métropole. L'erreur vient d'Amiens Métropole au niveau de la communication. Par ailleurs, Il faut que vous sachiez deux choses :

La première c'est que lorsque nous avons eu une réunion pour le devant de la mairie, ces travaux-là étaient prévus en mai ou juin. Nous avons souhaité que tout soit fait en même temps de sorte que la rue ne soit barrée qu'une fois. Les commerçants se sont réunis entre eux puis avec Amiens Métropole. Les commerçants désavantagés par les travaux seront indemnisés, sur présentation de justificatifs. Le café chantier s'est tenu dans la salle d'honneur le lendemain.

La Deuxième chose, lors des travaux de l'autre côté de la chaussée, la montée de Longueau sera toujours interdite. L'entrée dans les garages sera maintenue. J'ai demandé à la police municipale d'être indulgente si des personnes passent au milieu des fosses d'arbres pour se garer. Pour les places de stationnement, cela se fera en liaison étroite avec l'entreprise, au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Pour les travaux place Louis Prot, la place va être remise à niveau et goudronnée ; le parking va être réutilisable normalement.

Sylvie PORQUET: Je pense qu'il manque un arrêt provisoire entre la cité du château et le collège.

Serge LEFEUVRE : C'est sûr qu'il n'y a pas eu de concertation.

Sylvie PORQUET : nous n'avons eu aucune communication de personne.

Colette FINET : Nous avons obtenu que l'on puisse descendre la rue Théodore Guilbeau.

Serge LEFEUVRE : Nous faisons des réunions où les personnes concernées ne sont pas toujours présentes. Et sur place, cela pose des problèmes ; de ce fait cette rue est fermée de 8h à 17h pour laisser les gros engins travailler.

Sylvie PORQUET : Est-ce qu'ils peuvent garantir qu'ils termineront les travaux à la date prévue ?

Colette FINET : OUI, les travaux seront terminés le 28 avril 2018. Il y a la réderie du 1^{er} mai. Il est hors de question que la réderie n'ait pas lieu.

Régis RICHARD : Est-ce que la fleuriste y trouvera son compte à la fin des travaux, est ce qu'elle va gagner en place de parking ?

Colette FINET : Pour le parking, il n'y a pas de solution,

Éric MAQUET : Et pour les travaux de l'arrêt de bus devant la Mairie, cela va se passer comment ?

Colette FINET : Normalement, il ne devrait pas y avoir de problème. Nous avons une réunion jeudi pour tout mettre au point. Nous allons poser nos « conditions ».

Éric MAQUET : Juste une petite réflexion, je trouve que la panneau annonçant la déviation en venant d'Amiens, est mal placé. On aurait tendance à croire qu'il faut tourner sur Camon. Il faudrait le pousser un peu plus loin.

Serge LEFEUVRE : Nous verrons cela demain matin pour le faire bouger.

C) Pour les ordures ménagères : il va y avoir de nouveaux jours de collecte, c'est pour optimiser les circuits. A partir du 19 février, les bacs verts seront ramassés le lundi à la place du mardi. Les sacs jaunes seront ramassés le jeudi. Normalement dans la première quinzaine de mars nous devrions avoir les bacs jaunes. Et à partir du 26 mars, les bacs jaunes seront ramassés le jeudi une seule fois par quinzaine. Au niveau des bacs la métropole va mettre un accroche-poignée plastifié qui rappellera toutes les informations nécessaires.

Régis RICHARD : est-ce que cela change pour les encombrants ?

Colette FINET : Pour l'instant non.

5) Election des conseillers communautaires :

Par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017, les communes de Cardonnette, Querrieu, Vaux en Amiénois, Saint Vast-en-chaussée, Ferrières, et Seux ont été autorisées à adhérer à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette nouvelle composition est déterminée en application de la répartition de droit commun, et entraîne une modification de la représentativité des communes de Camon, Longueau, Pont de Metz et Rivery, au sein du conseil communautaire.

Il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection de 4 conseillers communautaires parmi les 5 conseillers communautaires sortants.

Un appel à candidature est effectué et il est constaté que deux listes sont déposées.

Font acte de candidature :

- Madame Finet Colette, Monsieur Lefevre Serge, Madame Lapa Florence et Monsieur BELIN Bernard

- Monsieur REGIS Richard

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à procéder au vote à bulletin secret. Chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins nuls : 01

Suffrages exprimés : 28

Ont obtenu : Liste FINET Colette : 3 sièges Liste RICHARD Régis : 1 siège

Sont désignés conseillers communautaires :

Madame FINET Colette,
Monsieur LEFEUVRE Serge,
Madame LAPA Florence
Monsieur RICHARD Régis.
Adopté à l'unanimité.

Bernard BELIN : ce qui m'inquiète le plus, quand on fait l'analyse, c'est que le collectif majoritaire se disperse.

Régis RICHARD : chez nous cela arrive aussi, c'est plus démocratique, chacun s'exprime.

Bernard BELIN : quand on est dans un collectif, et dans une thématique, le calcul que fait madame le Maire est imparable, et la législation l'est aussi, d'autant plus que les bornes sont complètement posées, c'est bien significatif d'un acte déposé, je faisais cette remarque pour nous.

Colette FINET : nous aborderons cette question-là dans une réunion de groupe.

6) Modification du règlement intérieur des crèches :

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

La modification du règlement intérieur des crèches est acceptée telle qu'elle est proposée ci-dessous :

« Pendant ces semaines de fermeture, votre enfant peut être accueilli dans l'autre structure petite enfance de la ville de Longueau (les kangourous ou les koalas), tout en respectant les conditions de sécurité et d'encadrement (notamment en se référant aux 10% supplémentaires autorisés par la CAF). Des professionnels de la structure référente sont automatiquement présents pour permettre à l'enfant et aux parents de garder leurs repères quotidiens. »

Adopté à l'unanimité.

Colette FINET : Dans la pratique c'est ce que l'on faisait, mais il y avait toujours des débats. Cela n'était pas écrit dans le règlement intérieur de la crèche. Cela simplifie les choses pour les deux crèches.

7) Modification du tableau des effectifs :

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

Le tableau des effectifs est modifié ainsi qu'il suit à compter du 01 février 2018 :

TEMPS COMPLET :

A CREER

- 1 poste de puéricultrice hors classe
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de brigadier-chef principal de police municipale
- 3 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal

_Le reste du tableau ne subit aucune modification.

Adopté à l'unanimité.

8) Convention d'occupation temporaire avec la SNCF :

Les containers à papiers, à verres, et à vêtements ont été regroupés sur un terrain face au centre de loisirs municipal rue Lucette Bonard. La commune souhaite déplacer la benne à déchets verts située à l'entrée du parc des sports, à côté de ces containers.

Ce terrain, d'une superficie de 260m², cadastré n°380p et 381p, appartient à la SNCF, qui accepte de le mettre gracieusement à disposition de la commune par convention.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer la convention d'occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine public de SNCF Mobilités.

Adopté à l'unanimité.

9) Prix du mètre linéaire pour occupation du domaine public par les réderies :

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer le prix du mètre linéaire, pour occupation du domaine public pour les organisateurs de réderie, à 1.00€ à compter du 1^{er} janvier 2018.

Adopté par 24 voix pour, 04 abstentions et 01 voix contre

Régis RICHARD : *Il est difficile pour moi de rester dans ma position d' élu. Effectivement, la somme qui était demandée à l'association était de 1250€ et je trouvais que c'était cher par rapport à l'intervention de SITA ; si je compare par rapport à l'occupation du domaine public par le foot ball qui est plus grande, je conçois qu'actuellement vu les finances de la commune, c'est une charge supplémentaire qui n'est pas prévue. En tant que président d'association je suis obligé d'être contre cette décision, mais c'est l' élu qui vote. Maintenant je laisserai aussi aux élus qui sont autour de la table soit de s'exprimer soit de voter en fonction de leur réflexion. C'est vrai que cela peut paraître minime, mais cela devient de plus en plus compliqué d'aller chercher des subventions et cela va devenir de plus en plus compliqué. Pour le football on pense aussi qu'ils accueillent des enfants tous les jours et que l'association a un caractère social plus que mon association. Il serait bien de les exonérer de cette augmentation cette année. Il ne faut pas oublier non plus que mon association paie 400€ de local, et on n'a jamais fait de courrier pour réclamer une remise gracieuse au conseil municipal. Je vais donc m'abstenir.*

Sylvie PORQUET : *Je suis d'accord avec toi. Cela apporte la convivialité dans une commune. Je ne pense pas que malgré tout le foot arrêtera de faire la réderie mais je trouve dommage qu'ils aient un manque à gagner.*

Colette FINET : *Je voudrais juste faire remarquer que lorsqu'on loue une salle, on demande à ce qu'elle soit rendue propre, donc là c'est un peu pareil, on serait en droit de dire, vous occupez le domaine public, vous gérez jusqu'au bout, vous le rendez propre. Ne pas accepter qu'il y ait 0.50€ de plus, je trouve cela exagéré, ça n'a pas été augmenté depuis 2003. C'est très lourd au niveau budgétaire.*

Serge LEFEUVRE : *au dernier conseil municipal j'étais venu te voir Régis, pour te montrer la facture de SITA pour le foot Ball, elle était de 1 850€ et tu m'as dit « mais moi ça coûtera moins cher et je suis prêt à payer le nettoyage de la ville ». Si d'un côté je te demande de payer 250€, en ce qui concerne le football, j'ai discuté avec M. Playe, et ils ont augmenté la surface de la réderie, et nous n'avons jamais augmenté le tarif. On leur demande de faire le sacrifice de 500€, et il était d'accord avec moi.*

Régis RICHARD : *Je me suis également renseigné auprès d'autres sociétés de ramassage et les prix sont sensiblement les mêmes.*

Serge LEFEUVRE : *Il faut faire un effort des deux côtés.*

Régis RICHARD : *Malheureusement, maintenant tout repose sur le dos des communes.*

Colette FINET : *Vous savez bien que je n'aurais pas fait un édito sur les associations, si on pensait que les associations n'étaient pas la richesse de la commune. Il ne faut pas fabuler en disant que l'on n'aide pas les associations. Nous savons que les associations sont la richesse de la commune et à Longueau nous avons la chance d'en avoir beaucoup, et c'est très bien qu'il y ait beaucoup de manifestations. Nous ne pouvons pas travailler autrement car les dotations baissent de tous les côtés.*

Régis RICHARD : *est-ce que cela va augmenter de 0.50cts tous les ans ?*

Colette FINET : *Bien sûr que non, nous sommes restés 15 ans avec le même !*

10) Contrat de maintenance informatique avec la société AMICIEL :

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter le contrat de maintenance présenté par la société AMICIEL, 95 rue du Ruisseau 38070 Saint Quentin Fallavier pour un montant annuel de 961.95€HT.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à intervenir au contrat de maintenance présenté par la société AMICIEL.

Adopté à l'unanimité.

11) Convention théâtre forum :

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter la convention théâtre forum présentée par la compagnie PROSCENIUM, 58 rue d'Estiennes d'Orves 92700 COLOMBES pour un montant de 6 197.00€.

Madame le Maire, à défaut l'Adjointe au Maire, est autorisée à intervenir au contrat.

Adopté à l'unanimité.

12) Animation repas des aînés du 11 mars 2018 :

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter le contrat d'engagement pour l'animation du repas des Aînés le 11 mars 2018, présenté par Monsieur SZUMNY Gary, groupe TUPELO, pour un montant de 500.00€.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 22H30.

Le secrétaire de séance,
Philippe DAUTREMER